

N° 144/2009 -	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DU MUY, LE COLLEGE DE LA PEYROUAS ET L'ACAPL
---------------	--

Le Maire,

Expose à l'assemblée :

L'Association des commerçants artisans professions libérales du Muy a sollicité à nouveau cette année la commune et le Collège de La Peyrouas pour utiliser des locaux scolaires de cet établissement en vue d'une initiation informatique de ses membres et pour la formation et les réunions d'information.

La convention ci-annexée fixe les conditions de mise à disposition de ces locaux.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.